

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Ste-Gertrude-Manneville, tenue le Lundi, 4 Décembre 2023, à 19h30 au centre communautaire situé au 391 route 395 à Ste-Gertrude-Manneville lesquels étaient présents, le pro-maire, Monsieur Michel Rivard, les conseillers (ères) suivants (es) :

Présent : Michel Rivard (01)  
François Binet (03)  
Régis Audet (04)  
Dominique Michaud (05)  
Johanne Rheault (06)

Absent: Yvan Proulx (02)

Formant quorum sous la présidence de monsieur le pro-maire, Michel Rivard, Sandra Boutin Directrice Générale et Greffière-trésorière était présente.

126-12-2023

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposé par François Binet et résolu à l'unanimité;

**QUE** l'ordre du jour soit accepté avec l'item varia ouvert;

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
2. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 NOVEMBRE 2023**
3. **FINANCES**
  - 3.1. Présentation des comptes de la municipalité
4. **TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI**
5. **ADMINISTRATION**
  - 5.1. Salaire 2024
  - 5.2. Calendrier des séances du conseil pour l'année 2024
  - 5.3. PPA-CE (Dossier NDC27376)
  - 5.4. PPA-ES (Dossier CEE46934)
  - 5.5. Divulgarion des intérêts pécuniaires des membres du conseil
6. **RÈGLEMENT**
  - 6.1. Adoption règlement 129-2023– Relatif aux animaux
  - 6.2. Adoption règlement 130-2023– Concernant la tarification de l'ensemble des services municipaux
  - 6.3. Avis de motion et présentation du projet Règlement 132-2023 – Relatif aux systèmes d'alarme
  - 6.4. Avis de motion et présentation du projet règlement 133-2023 – Concernant les brûlages extérieurs
  - 6.5. Avis de motion et présentation du projet règlement 134-2023 – Pour déterminer le taux de taxes pour l'exercice financier 2024
7. **SUIVI DU DOSSIER DES CONSEILLERS**
8. **VARIA**
9. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
10. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

127-12-2023

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 NOVEMBRE 2023**

**ATTENDU QUE** chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 6 Novembre 2023 au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente séance, la Greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par : Dominique Michaud

Secondé par : Johanne Rheault

Et résolu à l'unanimité;

**QUE** le procès-verbal du 6 Novembre 2023 soit accepté tel que rédigé.

128-12-2023

### **PRÉSENTATION DES COMPTES DE LA MUNICIPALITÉ**

**CONSIDÉRANT** que la secrétaire-trésorière certifie qu'il y a disponibilité de crédit pour les comptes suivants :

Comptes payés par paiement direct pour un total de 44 318.20\$

Comptes à payer avec les chèques # 237 à 250 pour un total de 26 966.23\$

Il est proposé par : Régis Audet

Secondé par : François Binet

Et résolu à l'unanimité;

**QUE** tous ces comptes soient acceptés et payés.

## **TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI**

Puisque le maire est absent le sujet est reporté à une séance ultérieure.

129-12-2023

### **SALAIRE 2024**

**AFIN** de respecter la confidentialité des salaires des employé(e)s municipaux;

Il est proposé par : François Binet

Secondé par : Régis Audet

Et résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** monsieur le maire, Pascal Rheault et Madame Sandra Boutin, Directrice Générale et Greffière-Trésorière à signer une résolution salariale relatant les décisions du conseil en ce qui a trait au traitement 2024 des employés. Ladite résolution sera incluse dans chacune des fiches des employé(e)s et fournie au comptable.

130-12-2023

### **CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2024**

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Il est proposé par : Régis Audet

Secondé par : Dominique Michaud

Et résolu à l'unanimité

**QUE** le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2024, qui se tiendra le lundi et qui débiteront à 19h30 :

Lundi 15 janvier	Lundi 5 février	Lundi 11 mars
Mardi 2 avril	Lundi 6 Mai	Lundi 3 juin
Mardi 2 juillet	Lundi 12 août	Mardi 3 septembre
Lundi 7 octobre	Lundi 4 novembre	Lundi 2 décembre

131-12-2023

### **PPA-CE (Dossier # NDC27376)**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

**ATTENDU QUE** le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

**ATTENDU QUE** les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

**ATTENDU QUE** les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

**ATTENDU QUE** le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

**ATTENDU QUE** la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2023 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

**ATTENDU QUE** le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

**ATTENDU QUE**, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

**ATTENDU QUE** les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par : Johanne Rheault

Secondé par : Régis Audet

Et résolu à l'unanimité;

**QUE** le conseil de la municipalité de Ste-Gertrude-Manneville approuve les dépenses d'un montant de 109 226\$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

132-12-2023

**PPA-ES (Dossier # CEE46934)**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Ste-Gertrude-Manneville a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

**ATTENDU QUE** le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

**ATTENDU QUE** la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

**ATTENDU QUE** les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

**ATTENDU QUE** le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

**ATTENDU QUE** la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre à compter de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce du ministre;

**ATTENDU QUE** le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

**ATTENDU QUE**, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

**ATTENDU QUE** l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

**ATTENDU QUE** l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

- 1) 40 % de l'aide financière accordée, pour le premier versement;
- 2) 80 % de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement;
- 3) 100 % de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement;

**ATTENDU QUE** les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles;

**ATTENDU QUE** les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;  
POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par : Dominique Michaud

Secondé par : Régis Audet

Et résolu à l'unanimité;

**QUE** le conseil de la municipalité de Ste-Gertrude-Manneville approuve les dépenses d'un montant de 109 226\$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

**DIVULGATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

La directrice générale et greffière-trésorière dépose les déclarations écrites d'intérêts pécuniaires des membres du conseil conformément à l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

133-12-2023

**ADOPTION RÈGLEMENT # 129-2023 – RELATIF AUX ANIMAUX**

**ATTENDU QU'**avis de motion et présentation du projet de règlement a été donné avec dispense de lecture à une session ordinaire du conseil tenu le 6 Novembre 2023 à l'effet que le présent règlement serait soumis pour adoption;

Il est proposé par : Dominique Michaud

Secondé par : Johanne Rheault

Et résolu à l'unanimité

**QUE** le règlement portant le numéro 129-2023, relatif aux animaux soit adopté.

134-12-2023

**ADOPTION RÈGLEMENT # 130-2023 – CONCERNANT LA  
TARIFICATION DE L'ENSEMBLE DES SERVICES MUNICIPAUX**

ATTENDU QU'avis de motion et présentation du projet de règlement a été donné avec dispense de lecture à une session ordinaire du conseil tenu le 6 Novembre 2023 à l'effet que le présent règlement serait soumis pour adoption;

Il est proposé par : Régis Audet  
Secondé par : Dominique Michaud  
Et résolu à l'unanimité

QUE le règlement portant le numéro 130-2023, concernant la tarification de l'ensemble des services municipaux soit adopté.

135-12-2023

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT # 132-2023 –  
RELATIF AUX SYSTÈMES D'ALARME**

Avis de motion et présentation du projet a été donné avec dispense de lecture par le conseiller François Binet, que le conseil adoptera un règlement relatif aux animaux à la séance ordinaire qui se tiendra le lundi 15 Janvier 2024

136-12-2023

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT # 133-2023 –  
CONCERNANT LES BRÛLAGES EXTÉRIEURS**

Avis de motion et présentation du projet a été donné avec dispense de lecture par le conseiller Régis Audet, que le conseil adoptera un règlement concernant les brûlages extérieurs à la séance ordinaire qui se tiendra le lundi 15 Janvier 2024

137-12-2023

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT # 134-2023 –  
POUR DÉTERMINER LE TAUX DE TAXES POUR L'EXERCICE  
FINANCIER 2024**

Avis de motion et présentation du projet a été donné avec dispense de lecture par le conseiller Régis Audet, que le conseil adoptera un règlement pour déterminer le taux de taxes pour l'exercice financier 2024 à la séance ordinaire qui se tiendra le lundi 15 Janvier 2024

**SUIVI DU DOSSIER DES CONSEILLERS**

**VARIA**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**NOMBRE DE PERSONNES PRÉSENTES**

Présent : 0

138-12-2023

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

SUR PROPOSITION de la conseillère Dominique Michaud et résolu à l'unanimité que la présente séance soit, levée à 19h53.  
Adopté à l'unanimité;

\_\_\_\_\_  
Michel Rivard, pro-maire

\_\_\_\_\_  
Sandra Boutin, Directrice Générale &  
Greffière-Trésorière

*Je, Michel Rivard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*